

Compte rendu de l'audience avec Maité Gabet (cheffe de service du contrôle fiscal)

Le 1er octobre à la demande de notre section, nous avons eu une audience avec le service du contrôle fiscal concernant la BNEE. Bien que rattachée à la DNEF, la BNEE dépend pour les problématiques métiers du service du contrôle fiscal.

Cette demande d'audience fait suite à l'annonce par la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) de la suppression de certains GREE car ces derniers n'auraient pas atteint les objectifs escomptés en matière de programmation. Ainsi 2 GREE seraient visés (ANGERS et NANCY) et des postes dans les GREE de Montpellier, Lyon et Nice. A cette question, la cheffe du contrôle fiscal, tout comme le responsable de la BNEE, ont nié connaître cette information. La cheffe du contrôle fiscal a affirmé que les emplois de la BNEE ne sont pas dans le viseur des suppressions d'emplois et elle a assuré la pérennité des emplois affectés à la BNEE pour 2019 mais elle ne s'engage pas sur le long terme.

Sur l'absence de communication entre le ministère de l'intérieur et Bercy, elle nous a fait état d'une certaine tension entre les deux ministères suite à la création de la police fiscale. Le ministère de l'intérieur aurait demandé à Bercy un apport de 70 agents supplémentaires. Nous avons fait part de nos inquiétudes sur le fait que le responsable de la BNEE ne soit pas au courant de ces informations, d'autant que la DCPJ se baserait sur un questionnaire réalisé par le chef de la BNEE. La cheffe du contrôle fiscal a demandé au responsable de la BNEE et au chef de bureau de CF 1 A de rentrer en contact avec la DCPJ pour avoir des précisions sur ce point qui devra être éclairci lors du séminaire de la BNEE le 10 octobre. Puis la cheffe de service du contrôle fiscal a tenu à préciser que les agents de la BNEE sont des agents de la DGFIP et que seule la DGFIP « à la main » sur ces emplois. N'oublions pas qu'en cas de réorganisation des GREE ces emplois seraient indirectement menacés. Donc, nous attendons des annonces lors du séminaire de la part du responsable de la BNEE.

Nous avons abordé d'autres points visant la BNEE, notamment la consignation de l'arme en dehors des heures de services et particulièrement sur les modalités pratiques de consignation en raison des horaires de nuit. La mise à disposition et l'utilisation d'un coffre individuel par agent serait une solution. Nous avons aussi abordé la question des récupérations horaires et nous avons demandé une certaine souplesse dans leur gestion. Enfin nous avons abordé la question de la sécurité juridique des agents notamment sur l'origine des informations écrites dans la 3909. La cheffe de service du contrôle fiscal va refaire un point sur ses risques juridiques et une réécriture des articles L 101 et L 82 C serait dans le tuyau de CF.

Si toutes nos inquiétudes sur la pérennité des emplois de la BNEE n'ont pas été soulevées, la position de la cheffe de service du contrôle fiscal est assez claire sur le rôle de la BNEE. Nous sommes surtout inquiets de l'absence de lien ou de contact entre la DCPJ et le chef de la BNEE.

Concernant d'autres points sur le contrôle fiscal, un Groupe de Travail est prévu le 11 octobre, mais la cheffe de service du contrôle fiscal a déjà effleuré certains thèmes sur des informations importantes :

- Pour la cheffe de service du contrôle fiscal, la loi ESSOC et la loi de lutte contre la fraude vont induire une réorganisation fonctionnelle du contrôle fiscal ;
- La loi ESSOC va impacter l'organisation des métiers du contrôle fiscal notamment avec la mise en place d'une cellule de régularisation à la DGE et d'une garantie fiscale opposable à tout moment à l'administration,
- La création de la Police Fiscale serait « une chance » pour la DGFIP car elle a permis de maintenir des moyens humains. Son activité sera complémentaire de celle de la BNDRF, les deux services ne seraient pas sur le même créneau ;
- La fin du verrou de Bercy va modifier nos relations avec la justice,
- Concernant la Police Fiscale, le régime indemnitaire pour les inspecteurs sera celui des agents de Centrale, pour les contrôleurs, le régime indemnitaire est toujours à l'étude ;
- La Mission Requête Valorisation va récupérer les données détenues par la DNEF et le datamining devra fournir 20 % de la programmation à l'avenir ;

- Une réflexion sur les BCR est en cours, et un groupe de travail sur la recherche va être mis en place afin de mieux valoriser les informations détenues par les différents services de recherche ;
- Une réflexion sur l'outil statistiques est en cours notamment sur le recensement de l'information avec la modernisation d'ALPAGE RECHERCHE et la mise en place d'un nouvel outil PILAT ;
- Un renforcement de l'accès aux applications DGFIP pour les agents du ministère de l'intérieur va être mis en place afin de réduire le nombre de réquisitions de ces services aux agents de la DGFIP. Cette ouverture est déjà prévue par la loi de lutte contre la fraude pour les assistants spécialisés.
- Concernant l'avenir du L 16 B du LPF, la cheffe de service du contrôle fiscal estime que certaines thématiques ne s'y prêtent pas en raison des obligations pesant déjà sur les entreprises notamment en matière de prix de transfert.

Cette audience n'a pas permis de lever certains doutes sur les informations issues de la DCPJ même si la cheffe du service du contrôle fiscal nie cette information.